



AP Prefecture

Révision allégée n°1 du PLUI
du Pays de Cunhat

063-200070761-20240321-2024_21_03_18-DE

Reçu le **PLAN DE ZONAGE**
CEILLOUX 2024

Plan local d'urbanisme intercommunal
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Pays de Cunhat approuvé le 23 juin 2016.

Révisions et modifications :

Modification simplifiée n°1 en date du 8 février 2018.
Révision allégée n°1 approuvée en date du 21 mars 2024.
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2024.

MAYENNE - FOISEL

MAYENNE - FOISEL

Bureau de l'Urbanisme REALITES
34, Rue Georges Truinet
49100 Mayenne
02 43 77 47 00
Email : urbanisme@realites.fr www.realites.fr

biainsight

Bureau de l'Urbanisme REALITES
34, Rue Georges Truinet
49100 Mayenne
02 43 77 47 00
Email : urbanisme@realites.fr www.realites.fr

- PRESCRIPTIONS :**
- Changement de destination
 - Emplacement réservé
 - Haies à préserver
 - Orientation d'aménagement et de programmation
 - Élément de paysage (patrimoine) à protéger ou à valoriser
 - Ripisylve
 - Terrain cultivé
 - Végétal
 - Zone Humide
 - Sentiers pédestres à préserver
- ZONAGE :**
- Uc : Zone urbaine mixte et dense de type centre-bourg
 - Uc : Zone urbaine résidentielle à caractère diffus ou en extension des bourgs
 - Uc : Zone urbaine réservée aux activités artisanales, commerciales et industrielles
 - Uc : Zone de hameaux urbains pouvant accueillir des constructions pour l'habitat
 - Uc : Zone urbaine d'équipements à vocation touristique
 - 1AUe : Zone à urbaniser à vocation économique
 - 2AUe : Zone à urbaniser à vocation économique à la condition que la zone 1AUe soit préalablement remplie
 - A : Zone agricole
 - N : Zone naturelle
 - Nc : zone de carrière
 - NL : Zone de loisirs
 - Nv : Zone naturelle possédant une biodiversité ou des paysages d'intérêt communautaire

